



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lyon, le 5 novembre 2020

Le directeur régional adjoint

Affaire suivie par :
JORDAN ANNICK
SREA
Tél. : 04 73 42 16 90
Courriel : annick.jordan-dupas@agriculture.gouv.fr

***Procès verbal de la réunion de la Coreamr formation spécialisée agro-écologie
du 9 septembre 2020 de 14h à 17h
(en visioconférence)***

P. J. : les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le serveur ftp à l'adresse diffusée dans l'invitation (à copier-coller dans la barre d'adresses de l'explorateur de fichier Windows) / sur le site Internet de la DRAAF <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/COREAMR-formation-specialisee-agro>

Présents (par ordre alphabétique du nom de la structure) :

M. Guillaume ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt adjoint, présidant la réunion par délégation du Préfet de région, ainsi que :

Agence de l'eau Loire Bretagne	Yannick BAYLE, chargé d'intervention politique territoriale et agriculture (pouvoir de la DREAL)
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Nicolas ALBAN, directeur (pouvoir de l'agence de l'eau Adour Garonne)
Chambre régionale d'agriculture	Gilbert GUIGNAND, président (pouvoir de Vivea) Jean-Marie VINATIER, chef du service Innovations agronomiques et territoriales Robin FREYCENON, chef du service Etudes Economiques, Prospective, Politiques Publiques
Confédération paysanne	Thomas MERY, porte-parole
Conseil régional	Sylvie OUGIER, cheffe de service Maïti BOUSSIT, chargée de mission
La Coopération agricole	Yves FRANÇOIS, élu Jean de BALATHIER, directeur
DRAAF, SREA	Boris CALLAND, chef de service Jean-Christophe DAUDEL, chef du pôle agriculture et environnement Annick JORDAN, Chef de projet agro-écologie
DRAAF SRFD	Claire-Lise OUDIN, responsable du pôle
FNE	Eliane AUBERGER, élue
FRSEA	Didier BONNARD, secrétaire adjoint Edith BRUNEAU, chargée de mission
FRAB	Jean-Sébastien GASCUEL, producteur référent Ecophyto / Agro-écologie
FRAPNA	Marc PEYRONNARD, administrateur

FRCUMA	Yves FRANÇOIS, élu référent agro-écologie
INRA	Daniel ROYBIN, chargé de mission partenariat agriculture Rhône-Alpes et animateur programme PSDR4 Rhône-Alpes
ISARA	Joséphine PEIGNE, enseignant-chercheur, resp recherche agro-écologie
NCE (Négoce Centre-Est)	François CHOLAT, vice-président Sandrine BAROT-CORTOT, déléguée régionale
SGAR, préfecture	Arnaud JULLIAN, chargé de mission agriculture et développement rural
VetAgro Sup	Damien TREMEAU, directeur général adjoint

Excusés

Membres avec voix : agence de l'eau Adour-Garonne (pouvoir à l'AE RMC), ARS, CFDT, CGT, Conseil régional, DREAL (pouvoir à l'AELB), InPACT, VIVEA (pouvoir à la CRA)

Membres sans voix délibérative : APARA (association des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes), Ardear

Le quorum est atteint avec 14 voix représentées sur 22.

Introduction : Guillaume Rousset salue le travail préalable des équipes, important en volume et en qualité. L'agro-écologie est à un moment charnière : de nombreux résultats sont produits et l'enjeu est de les généraliser. Le plan de relance accorde une place centrale à la transition agro-écologique avec 136 M d'€, et la création du crédit d'impôt HVE.

1. Plan « enseigner à produire autrement » 2 pour les transitions et l'agro-écologie (voir diaporama : diapos 5 à 15)

Question de Vivea : quelle est la place de la formation continue dans ce plan ?

Réponse de la DRAAF : le plan ne prévoit pas de spécificité pour la formation continue. Cette dernière est bien présente dans les projets d'établissement. L'enjeu est ici de fédérer l'ensemble de l'équipe (bien au-delà de la seule ferme du lycée) que le projet corresponde à un projet de territoire. Les équipes des établissements sont souvent très dynamiques sur la formation continue.

2. Bilan quantitatif et qualitatif de l'appel à projets 2020 Collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique

(voir diaporama : diapos 32 à 38)

3. Examen des 28 candidatures à la reconnaissance en tant que GIEE

Rappel des modalités d'instruction et des critères d'analyse des candidatures : diapos 39 à 41

Les points faibles les plus fréquents des candidatures : diapo 42

Proposition d'avis du comité technique (diapos 43 à 47)

- Dossiers avec proposition d'avis favorable : 14
- Dossiers avec proposition d'avis défavorable : 11
- Dossiers avec avis partagé : 3

Les avis partagés et défavorables font l'objet d'une présentation orale détaillée par la DRAAF avant délibération de la Commission.

Proposition finale : 17 avis favorables (14 + 3), 11 avis défavorables (voir tableau des avis en annexe). Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

Le président de la CRA indique s'abstenir car il n'est pas satisfait des conditions de concertation proposées par la DRAAF : pas accès à tous les dossiers, sans connaissance de l'historique des dossiers, participation au comité technique plus faible que les années précédentes, visioconférence techniquement laborieuse, pas de compte-rendu envoyé avant la Coreamr.

Réponse de la DRAAF : le nombre important de dossiers reçus (76 en tout sur les 3 volets de l'appel à projets GIEE), et les impacts de la crise sanitaire n'ont pas permis de reconduire les conditions habituelles de fonctionnement du comité technique qui semblaient donner satisfaction à tous, à savoir : accès de chacun à tous les dossiers, réunion en visio bi-sites ou en présentiel, compte-rendu avec avis de synthèse rédigé pour chaque dossier. Ce sont des dossiers complexes à analyser et qui demandent du temps. Il n'était pas réaliste de mettre à disposition de chacun des membres du comité la totalité des pièces relatives aux 50 dossiers à examiner (qui venaient s'ajouter aux 33 dossiers de candidature sur le dispositif Ecophyto 30 000). Le choix a été fait de transmettre un tableau récapitulatif avec les principales caractéristiques de tous les dossiers (dont l'historique dans le dispositif), d'attribuer 2 lecteurs/dossier (hors réseau d'appartenance du porteur de projets), de donner accès à chaque lecteur à toutes les

pièces des dossiers qui lui ont été affectés, sur la plate-forme de saisie des candidatures (démarches simplifiées). L'historique des dossiers (avis sur les précédentes candidatures) figure dans les comptes-rendus des précédents comités techniques. En revanche, les éventuels comptes-rendus fournis par les porteurs de projets sur les étapes précédentes de leur démarche (phase d'émergence ou précédente période de reconnaissance) sont confidentiels ; ils restent en interne à la DRAAF qui est donc effectivement la seule à pouvoir les mettre en lien avec la nouvelle candidature. Il est dommageable effectivement, que le compte-rendu n'aie pas été fourni en temps utiles. Le calendrier de l'appel à projets a été modifié pour arranger au mieux les porteurs de projets (report de la date de clôture du 17 avril au 31 mai pour tenir compte de la crise sanitaire ; réunion de la Coreamr le plus tôt possible en septembre pour ne pas trop retarder le démarrage des projets) . La durée d'instruction par la DRAAF s'en est trouvée très réduite, ce qui n'a pas permis de rédiger le compte rendu détaillé du comité technique avant la Coreamr.

La DRAAF est à l'écoute des propositions d'amélioration de la CRA, dont elle essaiera de tenir compte en 2021 pour définir les modalités d'instruction du projet appel à projets.

Confédération paysanne : nombre de projets sont refusés pour mauvaise compréhension de la démarche projet. N'est-ce pas une évaluation technocratique qui induit de la complication inutile ? Cela interroge sur la nature des compétences qu'il faut posséder pour être retenu : des compétences technico-administratives sans relation avec la qualité du travail agro-écologique qui se fait sur le terrain.

Réponse de la DRAAF : d'une part, la présentation est biaisée par le fait que seuls les dossiers avec avis défavorable ou mitigé ont été présentés. Cela occulte les 14 dossiers (donc majoritaires) avec avis favorable et qui remplissent les critères. D'autre part, il ressort deux éléments des avis défavorables : 1. les dossiers ne tiennent pas suffisamment compte des recommandations qui leur ont été émises dans le cadre de leur précédente candidature (émergence notamment) ; 2. le sens et les enjeux de ces projets sont d'être innovants et de capitaliser pour transmettre à d'autres. Il est donc important de vérifier qu'ils soient conçus pour être en capacité de le faire. Dans le cas contraire, ils auront consommé des crédits et des forces d'animation mais n'auront rien à raconter et diffuser aux autres à la fin.

Négoce Centre Est : souhaite mentionner que la DRAAF et la CRA ont fait un travail remarquable d'information et d'explication lors de réunions organisées en amont de la clôture de l'appel à projets, pour accompagner au montage des dossiers, Cela n'existe pas dans d'autres régions. Cela représente une implication très forte. Ces démarches sont complexes et le montage des projets et des dossiers nécessite un dialogue important.

L'ISARA : a participé aux comités techniques (sauf cette année) et souligne l'importance, pour les membres, de comprendre le projet pour pouvoir donner un avis. Pour cela, il faut que la rédaction du dossier soit compréhensible pour quelqu'un d'extérieur au projet.

DRAAF : Auvergne-Rhône-Alpes a su se remettre en question, tirer les leçons de la situation. Il y a eu une implication forte avec les réunions d'information, les acteurs ont rebondi et la situation est devenue beaucoup plus satisfaisante sur Ecophyto. Il faut souligner que nous sommes dans des contextes financiers très différents sur les deux dispositifs de collectifs d'agriculteurs : sur les GIEE, l'enveloppe est saturée, alors que sur les groupes Ecophyto 30 000, on était en sous-consommation en 2019 et on l'est encore en 2020. Ceci implique clairement de classer les projets de GIEE et de ne retenir, pour l'attribution d'une aide, que les meilleurs. Les projets moyens ou passables ne peuvent pas être financés.

4. Information sur les décisions de financement des groupes

Voir le diaporama montré en séance (diapos 48 à 52)

L'enveloppe totale pour la région Auvergne-Rhône-Alpes est de 616 000 € (enveloppe initiale de l'ordre de 414 000 € + une rallonge de 161 000 € grâce à une redistribution venant des régions en sous-consommation). L'enveloppe nationale est de 5 millions d'€/an.

Cela permet de financer en région AuRA :

- tous les nouvellement reconnus en 2020 et qui avaient sollicité un financement (16 sur les 17) + un GIEE reconnu en 2017.
- 8 groupes « émergence de GIEE » (dont 1 en attente de la réponse d'un co-financeur) + 2 groupes sont placés sur liste d'attente (ils seront financés ou non en fonction de la réponse du co-financeur et du reliquat d'enveloppe disponible).

La liste définitive figurera sur le site Internet de la DRAAF

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-aides-a-l-animation-des-GIEE>

5. Stage DRAAF et webinaire « transition agroécologique collective » : point d'information

Voir le diaporama et les liens fournis (diapos 53 à 57)

Remarque de la CRA : elle souligne la qualité du travail qui a été fourni par la stagiaire.

La CRA informe que le comité technique du programme régional de coordination de la capitalisation a été élargi à Négoce Centre Est, à la demande de ce dernier.

6. PRDAR : point d'information

Voir diaporama CRA projeté en séance.

La CRA souligne que la barre des GIEE est très haute et que l'émergence d'un an, si elle est nécessaire, n'est néanmoins pas suffisante, mais est souvent précédée de 2 à 3 ans de pré-émergence, que le réseau des chambres finance sur crédits Casdar du PRDAR.



Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'agriculture, de
l'alimentation et de la forêt,
Par sub-délégation, le directeur adjoint
Guillaume ROUSSET

Annexe au procès verbal de la COREAMR agro-écologie du 9 septembre 2020 : liste récapitulative des 28 candidatures par avis (favorable/ défavorable)

Liste des 17 candidatures avec avis favorable :

Structure porteuse du GIEE	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
GVA Mauriac-Pleaux-Salers	Evolutions climatiques : sécuriser la disponibilité en eau et le système fourrager des élevages	Chambre d'agriculture du Cantal
ADDEAR de Haute-Savoie	Maison des semences paysannes de Haute-Savoie - Développer et encourager l'autonomie des petites fermes maraîchères pour renforcer leur résilience et leur rentabilité économique	ADDEAR de Haute-Savoie
ADDEAR de Savoie	L'agriculture de conservation appliquée au maraîchage.	ADDEAR de Savoie
SAS Altermonts	AlterMonts, fromagerie biologique, collective et paysanne, un renouveau pour la filière laitière et ses pratiques	Communauté de communes des Monts du Lyonnais
Association Conserva'Terre des Monts	Concilier conservation du sol, autonomie alimentaire et réduction du recours aux produits phytosanitaires dans des exploitations en polyculture élevage	
BIO 63	Adapter les pratiques culturales des fermes de Limagnes vers une transition "zéro phyto" et favoriser leurs résiliences dans un contexte de changement climatique.	Bio63
Agroforesterie Sols Vivants Drôme Ardèche	Agriculture sur Sol Vivant en Drôme-Ardèche : vers des pratiques d'agriculture de conservation minimisant le travail du sol en bio et l'utilisation de produits phytosanitaires en conventionnel	Association drômoise d'agroforesterie
Agroforesterie Sols Vivants Drôme Ardèche	Maraîchage sur Sol Vivant en Drôme-Ardèche (MSV Drôme-Ardèche) : les principes de l'agriculture de conservation appliqués au maraîchage pour une multi-performance des fermes	Association drômoise d'agroforesterie
BIO 63	Cultiver l'Autonomie en Collectif : Adaptation et gestion agroécologique de la stratégie culturale pour sécuriser l'autonomie alimentaire des élevages dans un contexte de changement climatique	Bio63
Agri Bio Ardèche	S'organiser ensemble pour pérenniser une apiculture bio ardéchoise autonome, viable et vivable	Agri Bio Ardèche
ADDEAR de l'Isère	Autonomie de systèmes d'élevage pâturants en moyenne montagne	ADDEAR de l'Isère
CUMA La Beaujolaise de Sarcey	Des sols dynamiques pour des	FDCUMA du Rhône

	vignes saines	
Coopérative des producteurs d'ovins Auvergne	l'Élevage ovin engagé pour le climat en améliorant le revenu des éleveurs et en tenant compte des attentes sociétales : Ovi 03 résilience	Coopérative des producteurs d'ovins Auvergne
CUMA du soleil levant	Développer l'autonomie alimentaire et mettre en oeuvre une agronomie durable au sein des exploitations des terres froides	Chambre d'agriculture de l'Isère
Association CELABIO	CELABIO, du bio et local pour tous !	AgriBio Drôme
Haute-Loire Biologique	Entr'Api : Privilégier le collectif pour renforcer la technicité des apiculteurs et tendre vers l'autonomie des ruchers durables et résilients.	Haute-Loire Biologique
ADDEAR de l'Ain	Accompagner le Groupement des Maraîchers de l'Ain vers des systèmes de production autonomes, respectueux de l'environnement et à forte valeur ajoutée	ADDEAR de l'Ain

Liste des 11 candidatures avec avis défavorable :

Structure porteuse	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
GVA Lafeuillade-Montsalvy	Développer les techniques de conservation des sols en zone de polyculture élevage tout en renforçant l'autonomie alimentaire des exploitations.	Chambre départementale d'agriculture du Cantal
Bio 63	Repenser la résilience de l'atelier volailles face au changement climatique par l'autonomie et la diversification	Bio 63
CANT'ADEAR	Vers une autonomisation des fermes : produire des produits de qualité et diversifiés, en adéquation avec sa ferme et son terroir	CANT'ADEAR
Association AlterComb Agri	ALTERNACOMB AGRI : diminuer les produits phytosanitaires (cultures) et pharmaceutiques (élevages) »	Chambre départementale d'agriculture du Puy-De-Dôme
Coop des producteurs de porcs du Cantal	Produire un porc de montagne sur paille en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs	Coop des producteurs de porcs du Cantal
Agri Bio Ardèche	Collectif pour le développement du maraichage bio dans le Sud Ardèche	Agri Bio Ardèche
Agri Bio Drôme	Résilience des fermes viticoles face au changement climatique : Vers une gestion agroécologique de la fertilité de nos sols	Agri Bio Drôme
SOL&BLE 26	Objectif Terre	Bureau d'études Oréade-Brèche
SOL&BLE 03-42	Objectif Terre	Bureau d'études Oréade-Brèche

Gida de haute-Maurienne et GDA de moyenne Maurienne	De l'herbe à tous les étages : pérenniser l'agriculture d'un territoire de haute montagne en développant des pratiques agro- environnementales des prairies dans une démarche de qualité des productions, et de cohérence et résilience des systèmes.	Chambre interdépartementale d'agriculture Savoie Mont-Blanc
--	--	--